

**OBJET : MARCHÉ POUR L'ENTRETIEN, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DES
ALARME INCENDIES (ANNEE 2004) - AVENANT N°1 AU LOT N°1**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 à ce marché,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission municipal gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union Pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

Article Unique : Autorise, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°1 du marché passé avec la Société V.A.E. pour les prestations citées en objet.

Cet avenant sanctionne une plus value de 11 319.49 € TTC portant le montant du seuil maximum du marché de 50 000 € TTC à 61 319.49 € TTC.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours sur le 102/ 2188/020

Le Maire